

Trophée Tilia

Règlement U12 mixte – 5c5

1. Le règlement du Trophée Tilia se base sur le règlement officiel de l'AWBB. Les adaptations faites par rapport aux règles de l'AWBB sont reprises au point 6 du présent règlement. **En particulier, selon le premier alinéa du point 4 du cahier des charges pour organiser un tournoi de mini-basket, les points 6.2 et 6.10 sont des adaptations selon les besoins du tournoi.**
2. Le Trophée Tilia sera déclaré de manière officielle sous forme de tournoi amical. Il n'y aura donc aucun problème d'assurance.
3. Le calendrier des matchs est dévoilé de manière définitive lors du tirage au sort initial.
4. **Lieux des rencontres**
 - 4.1. Jusqu'aux demi-finales, les rencontres (à l'exception de celles impliquant le Collège St-Louis Basket) se déroulent dans les installations du Collège Saint-Louis, sur le terrain principal. Le lieu des rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket sera communiqué aux clubs concernés en temps utile.
 - 4.2. Les demi-finales et finale auront lieu dans les installations du Collège St-Louis Basket, sur le terrain principal.
5. **Logistique d'une rencontre**
 - 5.1. L'arbitrage de l'intégralité des rencontres sera assuré par l'organisation. Elles seront dirigées par un(e) arbitre ou une paire d'arbitres, désigné(e) par Laurent Beck, arbitre en Euromillions League, qui officiera comme juge-arbitre lors du Trophée Tilia.
 - 5.1.1. Jusqu'aux demi-finales, les rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket ne seront pas arbitrées par un membre du Collège St-Louis Basket.

- 5.2.** Chaque équipe doit se présenter avec un(e) délégué(e) aux arbitres et une personne pour tenir la table. La feuille devra être dûment complétée 30 minutes avant le début de la rencontre et présentée au juge-arbitre ou vérificateur désigné par le juge-arbitre.
- 5.3.** Tous les documents officiels, dûment complétés, seront vérifiés (licence AWBB du club pour lequel le (la) joueur(-se) évolue, identité, certificat médical). Un joueur n'étant pas validé ne pourra participer à la rencontre, sous peine de perte de la rencontre sur un score de forfait.
- 5.4.** Une équipe perdant une rencontre sur un score de forfait est exclue de la compétition.

6. Adaptations du règlement de l'AWBB

- 6.1.** Tout joueur inscrit sur la feuille de match doit commencer au moins 1 des 3 premières périodes.
- 6.2.** Les remplacements ne sont autorisés que lorsque le chrono affiche 4:00 ou moins sauf :
- 6.2.1.** en cas de blessure.
 - 6.2.2.** en cas d'élimination (5 fautes personnelles).
 - 6.2.3.** lors de la dernière période du match. Ils sont alors autorisés selon le code de jeu.
Il s'agit de renforcer l'esprit mini-basket en s'assurant d'un temps de jeu minimum pour chaque enfant.
- 6.3.** Le chrono sera arrêté sur panier marqué lorsqu'il affichera 2:00 ou moins dans la dernière période du match.
- 6.4.** Aucun jeu-concours n'est organisé durant la mi-temps.
- 6.5.** La règle des « trois crocodiles » ne posant que trop rarement de problèmes, elle ne serait d'application que dans les cas les plus aigus et après avoir pris soin d'avertir le coach et le joueur d'abord. Restons pédagogiques.
- 6.6.** La règle des 3 secondes dans la raquette sera d'application, comme en Coupe AWBB U12.

- 6.7.** L'aide défensive est autorisée **mais la prise à deux interdite**, comme en Coupe AWBB U12.
- 6.8.** Les fautes technique, antisportive et disqualifiante seront d'application. Le code de jeu est d'application pour ces types de fautes. Les formateurs (coaches) doivent montrer l'exemple et ces situations ne devraient être, au pire, que des cas exceptionnels.
- 6.9.** En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 3 minutes est ajoutée (avec application de l'article 6.3). Elle sera répétée autant de fois que nécessaire pour départager les deux équipes. Pour le reste, elle suit les mêmes principes que ceux décrits dans le code de jeu.
- 6.10.** L'accès à la compétition est réservée aux U12, sans restriction (ex : un U8 peut participer si son formateur l'en estime capable), **et ce afin d'ouvrir la compétition à un maximum d'enfants.**

7. Déroulement de la compétition (2019-2020 — 24 participants)

7.1. Le 1^{er} tour

7.1.1. Douze (12) rencontres sont déterminées lors du tirage au sort initial. Les 12 vainqueurs sont qualifiés pour la phase finale.

7.1.2. Huit (8) des 12 perdants seront repêchés pour disputer une seconde rencontre qualificative.

Il s'agira des 8 équipes ayant perdu par le plus petit écart lors de leur première rencontre, ce afin de solliciter un esprit de combativité jusqu'à la dernière seconde malgré une défaite inévitable.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, l'équipe ayant marqué le plus de points lors de sa première rencontre sera prioritaire.

En cas de nouvelle égalité, le fair-play départagera les ex-aequo.

D'abord, l'équipe ayant le moins de fautes techniques lors de sa première rencontre sera prioritaire. Ensuite, l'équipe ayant commis le moins de fautes lors de sa première rencontre sera prioritaire.

Enfin, en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort aura lieu.

7.2. Les repêchages

7.2.1. Les perdants du 1^{er} tour sont classés selon l'article 7.1.2 du présent règlement.

7.2.2. Les rencontres des repêchages sont déterminées comme suit, selon l'article 7.2.1 :

Équipe « visitée »	Équipe « visiteuse »
1	8
2	7
3	6
4	5

7.2.3. Les 4 vainqueurs intègrent la phase finale.

7.3. La phase finale (2019-2020 — 16 équipes — 1/8^e de finale)

7.3.1. Les rencontres sont déterminées lors du tirage au sort initial.

7.3.2. Cette phase est à élimination directe.

7.3.3. L'équipe gagnante de la phase finale remporte le Trophée Tilia.

8. Tout cas particulier qui surviendrait lors de la compétition et qui n'aurait pas été envisagé par le présent règlement sera de la seule compétence du juge-arbitre.

Annexe

1201	1 ^{er} tour	07/09/2019	9h00	Ensival	Bellaire
1202	1 ^{er} tour	07/09/2019	9h00	Henri-Chapelle	Belleflamme
1203	1 ^{er} tour	07/09/2019	10h45	La Villersoise	Theux
1204	1 ^{er} tour	07/09/2019	10h45	Grivegnée	Awans
1205	1 ^{er} tour	07/09/2019	12h30	Aywaille	Tilff
1206	1 ^{er} tour	07/09/2019	12h30	Hannut	Liège Basket
1207	1 ^{er} tour	07/09/2019	14h15	Giants Braives	Waremme
1212	1 ^{er} tour	07/09/2019	14h15	Herve	LAAJ
1209	1 ^{er} tour	07/09/2019	16h00	CSLB	Ste-Walburge
1210	1 ^{er} tour	07/09/2019	16h00	CB Seraing	Modave
1211	1 ^{er} tour	15/09/2019	15h45	Aubel	Cointe
1208	1 ^{er} tour	TBD	TBD	Esneux	Visé

1213	Repêchage	02/11/2019	Chaque ligne correspond respectivement à celles du tableau de l'article 7.2.2 du présent règlement.
1214	Repêchage	02/11/2019	
1215	Repêchage	02/11/2019	
1216	Repêchage	02/11/2019	

NB : les dates exactes des rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket avant les demi-finales ne sont pas encore déterminées mais seraient sur le(s) même(s) week-end(s) que les autres rencontres du même tour. Au 1^{er} tour, le numéro de rencontre du Collège St-Louis Basket sera échangé avec la rencontre 1212. Pour le reste, si le Collège St-Louis Basket est concerné, la programmation de sa rencontre peut être modifiée selon les disponibilités de la salle dans laquelle elle se jouera.

